



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES-MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf : ~~DEC202472~~

Objet : DECISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENT DE CREDIT

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5217-10-6,

Vu la délibération n°2022-69 du conseil municipal en date du 28 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023,

Vu la délibération n°202449 du conseil municipal en date du 15 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 et autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement,

Considérant que le budget alloué en 2024 aux travaux de rénovation de la crèche est de 50 000 €, et dans l'attente de la notification de subvention de la CAF pour un montant de 158 160 €, il y a lieu de procéder au virement des crédits prévus à l'opération 99 et au chapitre 23 vers l'opération 98,

Considérant qu'il convient de procéder à ces ajustements comptables,

Considérant que ces ajustements interviennent par virement de crédits entre chapitres

DECIDE

Article 1 :

Est autorisé le virement de crédits suivant :

VIREMENT DE CREDITS 1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-99-510 : DELOCALISATION SERVICES TECHNIQUES ET CREATION D'UN TIERS LIEU	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-845 : Installations de voirie	0,00 €	88 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	88 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-98-510 : RENOVATION CRECHE	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-845 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	78 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	78 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	118 000,00 €	118 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Article 2 :

Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de la commune d'Aigues-Mortes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation adressée :

- A Monsieur Le Préfet du Gard
- A Monsieur Le Chef du SGC de Vauvert

Fait à Aigues-Mortes, le 19 novembre 2024

Le Maire,

Pour le Maire empêché et par obligation
Gilles TRUULET, 1^{er} adjoint au Maire faisant fonction
Pierre Mauméjean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture :

- date d'affichage :